

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 03/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<p><u>Nombre de membres</u></p> <p>En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9</p> <p><u>Votes</u></p> <p>Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>M. POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,</p> <p>ABSENTS :</p> <p>Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia</p>
<p>Convocation du : 13/05/2026</p> <p>Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026</p> <p>Affichage du : 26 MAI 2026</p> <p>Mis en ligne le : 26 MAI 2026</p>	<p style="text-align: center;"><u>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025</u></p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :</p> <p>Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'administration</p> <p>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p>

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	15 458.34
Résultats antérieurs reportés	53 530.10
Résultat à affecter	68 988.44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	37 228.04
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	68 988.44
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
Report en fonctionnement R 002	68 988.44
Report en investissement R 001	37 228.04

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.

A Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 04/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<p><u>Nombre de membres</u></p> <p>En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9</p> <p><u>Votes</u></p> <p>Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Convocation du : 13/05/2026</p> <p>Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026</p> <p>Affichage du : 26 MAI 2026</p> <p>Mis en ligne le : 26 MAI 2026</p>	<p>ETAIENT PRESENTS :</p> <p>M. POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,</p> <p>ABSENTS :</p> <p>Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</u></p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :</p>
---	--

Monsieur POTEL demande à l'assemblée :

- APPROUVER le compte financier unique du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 ainsi résumé :

FONCTIONNEMENT	
Recettes (RF)	42 738.83 €
Dépenses (DF)	27 280.49 €
Résultat de l'exercice (RF – DF)	15 458.34 €
Résultat antérieurs reportés	53 530.10 €
Résultat à affecter	68 988.44 €

INVESTISSEMENT	
Recettes (RI)	501.00 €
Dépenses (DI)	0.00 €
Résultat de l'exercice (RI – DI)	501.00 €
Résultat antérieurs reportés	36 727.04 €
Solde d'exécution (hors reste à réaliser)	37 228.04 €

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	
Recettes (1)	133 496.97 €
Dépenses (2)	27 280.49 €

(1) $42\,738.83 + 53\,530.10 + 501.00 + 36\,727.04$

(2) $DF = 27\,280.49$

- **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE D'APPROUVER** le compte financier unique du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

À Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le président



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 066-216601641-20260520-05_2026-DE



Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 05/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<u>Nombre de membres</u> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 <u>Votes</u> Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Convocation du : 13/05/2026 Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026 Affichage du : 26 MAI 2026 Mis en ligne le : 26 MAI 2026

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvania, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

**Objet : Nomination des membres du Conseil
d'Administration du CCAS**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ;

Considérant qu'outre son Président de droit, le Conseil d'Administration du CCAS comprend des membres élus par le Conseil municipal ainsi que des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant la nécessité de procéder à la composition du Conseil d'Administration du CCAS ;

Le Conseil d'Administration prend acte de la composition suivante :

Membres nommés :

Monsieur Patrick Wallon – Association « La Maraude du Lundi »

Madame Aline Thillet – Club du 3ème Âge

Madame Catherine Billaros – Croix-Rouge

Madame Isabelle Bastou – UDAF 66

Madame Lydia Morsheidt – APF France Handicap Val d'Agly

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.



Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président,
Julien Potel

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 066-216601641-20260520-06_2026-DE



Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 06/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<u>Nombre de membres</u> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 <u>Votes</u> Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Convocation du : 13/05/2026 Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026 Affichage du : 26 MAI 2026 Mis en ligne le : 26 MAI 2026
--

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

Objet : Élection du Vice-Président du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.123-6 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'élire en son sein un Vice-Président ;
Considérant que le Vice-Président préside le Conseil d'Administration en l'absence du Président et exerce les délégations qui lui sont confiées ;
Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS et propose sauf objection que le vote ait lieu à main levée.

Après appel des candidatures, est candidate :

Madame Carole Benitah

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des suffrages, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 9

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Madame Carole Benitah : 9 voix

En conséquence, Madame Carole Benitah est élue Vice-Présidente du CCAS de Rivesaltes.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.



Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président,
Julien Potel

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 066-216601641-20260520-07_2026-DE

Berger
Levrault

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 07/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<u>Nombre de membres</u> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9
<u>Votes</u> Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
Convocation du : 13/05/2026
Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026
Affichage du : 26 MAI 2026
Mis en ligne le : 26 MAI 2026

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

Objet : Mise en place des aides financières facultatives du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant la nécessité de soutenir les administrés rencontrant des difficultés financières ponctuelles ou durables ;

Considérant la volonté du Conseil d'Administration de définir un cadre d'intervention pour l'attribution des aides facultatives du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE METTRE EN PLACE des aides financières facultatives destinées aux habitants de la commune de Rivesaltes, sous conditions de ressources et après évaluation sociale ;

D'AUTORISER l'attribution des aides suivantes :

- Aides alimentaires sous forme de bons alimentaires ;
- Aides au règlement des factures d'énergie et d'eau ;
- Aides financières exceptionnelles ;
- Aides à la mobilité ou au transport ;
- Aides liées à la santé ou au maintien à domicile ;
- Aides destinées aux personnes âgées, personnes en situation de handicap ou familles en difficulté ;

DE PRÉCISER que les demandes feront l'objet d'une étude sociale individuelle
CCAS ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 066-216601641-20260520-07_2026-DE



D'APPROUVER le règlement intérieur des aides financières facultatives du CCAS fixant les conditions d'attribution et les modalités de calcul du reste à vivre ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.

A Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président,
Julien Potel



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 066-216601641-20260520-08_2026-DE



Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : 08/2026	République Française Liberté Egalité Fraternité
--	--

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

<u>Nombre de membres</u> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 <u>Votes</u> Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Convocation du : 13/05/2026 Envoyé en préfecture le : 26 MAI 2026 Affichage du : 26 MAI 2026 Mis en ligne le : 26 MAI 2026
--

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

Objet : Convention de location de la Navette Solidaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du CCAS de développer des actions favorisant la mobilité des personnes âgées, isolées ou en situation de précarité ;

Considérant la mise en place d'un service de Navette Solidaire destiné à faciliter les déplacements des administrés pour les besoins essentiels de la vie quotidienne ;

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition et d'utilisation du véhicule par le biais d'une convention de location ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de location relative à la Navette Solidaire du CCAS ;

DE PRÉCISER que cette convention fixe notamment :

- Les conditions d'utilisation du véhicule ;
- Les modalités de réservation ;
- Les obligations des utilisateurs ;
- Les conditions d'assurance et de responsabilité ;
- Les éventuelles participations financières ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à
que tout document afférent ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 066-216601641-20260520-08_2026-DE

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.

A Rivesaltes, le 20 mai 2026

Le Président,
Julien Potel



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CANTON RIVESALTES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVESALTES

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 066-216601641-20260520-09_2026-DE

Berger
Levrault

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Délibération : 09/2026

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Le vingt mai de l'an deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rivesaltes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr POTEL.

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Votes

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Convocation
du : 13/05/2026

Envoyé en
préfecture le :
26 MAI 2026

Affichage du :

26 MAI 2026

Mis en ligne le :
26 MAI 2026

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur POTEL Julien, Madame BENITAH Carole, Madame CHAUVIERE Sylvanie, Madame MESAS BARON Joséphine, Monsieur LLOUBES Maxime, Madame ORTEGA Françoise, Monsieur WALLON Patrick, Madame THILLIET Aline, Madame BILLAROS Catherine,

ABSENTS :

Madame BASTOU Isabelle, Madame MORSCHEIDT Lydia

Objet : Convention relative au dispositif « Chèque Eau »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant les difficultés rencontrées par certains administrés pour le règlement de leurs factures d'eau ;

Considérant la volonté du CCAS de mettre en œuvre une aide préventive et sociale permettant de soutenir les ménages en situation de précarité ;

Considérant la convention proposée dans le cadre du dispositif « Chèque Eau » ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention relative au dispositif « Chèque Eau » ;

DE METTRE EN PLACE une aide destinée aux habitants de la commune rencontrant des difficultés financières pour le paiement de leurs consommations d'eau ;

DE PRÉCISER que l'attribution de cette aide sera réalisée après étude des ressources et de la situation sociale des demandeurs, conformément au règlement d'attribution établi par le CCAS ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture.

A Rivesaltes, le 20 mai 2026



Le Président,
Julien Potel